

Réponse et plan d'action de la direction (RPAD) :

Évaluation de l'initiative Femmes d'affaires en commerce international, 2018-19 à 2021-22

Recommandations	Engagements	Actions	Centre de responsabilité
-----------------	-------------	---------	--------------------------

<p>2. Sélectionner prioritairement, pour l'octroi de financement au Fonds du programme commercial de FACL, les initiatives alignées sur les secteurs où les entrepreneuses sont les plus concentrées.</p>	<p>BPE est d'accord avec cette recommandation sous réserve de financement.</p>	<p>2.1 Réviser les lignes directrices actuelles du Fonds du programme commercial de FACL afin de : a) prioriser les secteurs dans lesquels les entrepreneuses sont les plus nombreuses, conformément au mandat de FACL qui consiste à soutenir les entreprises détenues et dirigées par des femmes sur le marché mondial et en même temps, b) veiller à ce que les secteurs prioritaires existants du SDC continuent de recevoir une attention afin de réduire et d'éliminer autant d'obstacles que possible pour accroître la participation des entreprises détenues par des femmes.</p> <p>2.2 Communiquer les lignes directrices actualisées aux bureaux régionaux, ainsi qu'au réseau des délégués commerciaux principaux, par le biais d'au moins un webinaire annuel dans le cadre du cycle de planification préalable du Fonds du programme commercial.</p> <p>2.3 S'engager à effectuer des contrôles trimestriels avec les missions pour s'assurer que les initiatives sont en bonne voie et pour permettre de nouvelles initiatives, le cas échéant.</p> <p>2.4 Contrôler et mesurer les performances du Fonds du programme commercial de FACL et adapter les lignes directrices et le soutien si nécessaire pour s'assurer que le fonds atteint ses objectifs politiques.</p>	<p>2.1 BPE/BSI dans son ensemble avec le soutien de BTU.</p> <p>2.2 BPE/BSI</p> <p>2.3 BPE/BSI</p> <p>2.4 BPE/BSI dans son ensemble avec le soutien de BTU et BTB.</p>	<p>2.1 Mars 2024 (sous réserve de confirmation du financement continu de FACL)</p> <p>2.2 Mars 2024 (sous réserve de confirmation du financement continu de FACL)</p> <p>2.3 Mars 2024 (sous réserve de confirmation du financement continu de FACL)</p> <p>2.4 Avril 2025 (sous réserve de confirmation du financement continu de FACL)</p>
---	--	--	--	--